

CENTURY 21.

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

Barème Honoraires Transaction (TTC dont TVA 20 %)

Prix de vente compris entre			Honoraires charge vendeur
0€ TTC	à	14 999€ TTC	3 000€ TTC
15 000€ TTC	à	29 999€ TTC	3 500€ TTC
30 000€ TTC	à	44 999€ TTC	4 500€ TTC
45 000 € TTC	à	59 999€ TTC	5 500€ TTC
60 000€ TTC	à	79 999€ TTC	6 500€ TTC
80 000€ TTC	à	99 999€ TTC	8 000€ TTC
100 000€ TTC	à	109 999€ TTC	9 000€ TTC
110 000€ TTC	à	124 999€ TTC	10 000€ TTC
125 000€ TTC	à	139 999€ TTC	11 500€ TTC
140 000€ TTC	à	159 999€ TTC	12 500€ TTC
160 000€ TTC	à	200 000€ TTC	14 000 € TTC

Au-delà : 7 % jusqu'à 300 000 € puis 10% au-dessus

Tranches non cumulatives

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Barème CENTURY 21 LEFEBVRE IMMOBILIER

Dans la limite du plafond fixé par décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 ()*

Honoraires à la charge du locataire (dans la limite d'un loyer hors charges)

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6 % TTC du loyer annuel hors charges (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1.5 % TTC du loyer annuel hors charges (1)

Honoraires à la charge du bailleur (dans la limite d'un loyer hors charges)

Honoraires d'entremise et de négociation	100 € TTC si location simple
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6 % TTC si mandat de gestion 7 % TTC si location simple du loyer annuel hors charges (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1.5% TTC du loyer annuel hors charges (1)

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

(*) **Barème Réglementé**

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Barème Honoraires de Gestion

Honoraires à la charge du bailleur

Frais de gestion : <ul style="list-style-type: none">- Service Initial- Service Confort- Service Privilège	7 % HT des sommes encaissées 8 % HT des sommes encaissées 9 % HT des sommes encaissées
Assurance loyers impayés habitation	1.9 % TTC des sommes encaissées
Modification de bail à la charge du demandeur	80 € TTC

Honoraires à la charge locataire

Modification de bail à la charge du demandeur	80 € TTC
---	-----------------

Barème Honoraires de Location Baux commerciaux et Baux Professionnels

Baux commerciaux	20 % TTC du loyer annuel hors charges
Baux professionnels	20% TTC du loyer annuel hors charges

Barème Honoraires de Location Garage

Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	50 € TTC
--	-----------------

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Barème établi le 01/03/2021